

sition l'a demandée. La date en est le 6 décembre 1940 et le passage est extrait du hansard du Sénat (page 60). Je dirai même qu'il se trouve au milieu de la page, en sorte que le chef de l'opposition n'aura pas trop de difficulté à le trouver. Je cite:...

M. Knowles: "Je citerai tant que je n'aurai pas indiqué le contraire."

L'hon. M. Pearson: De qui est-ce?

M. Gillis: Voici les paroles du très hon. M. Meighen:

Je désapprouve entièrement ceux qui préconisent le prélèvement total des bénéfices. Les gens ne travailleront pas pour rien. La nature humaine reste la même en temps de guerre qu'en temps de paix et, loin d'aider à l'effort de guerre, vous lui nuisez en enlevant aux gens tout mobile d'action et tout motif de veiller soigneusement à leurs affaires. Conservez le mobile d'action, bonifiez encore la récompense et vous verrez s'accroître l'effort et le résultat. C'est indispensable. Cette mesure ne remplit pas ces conditions. Sans exagération aucune, je puis dire que c'est par douzaines que des hommes d'affaires m'ont affirmé qu'ils ne s'en faisaient pas: le mobile fait défaut. Ils disent: "Autant vaut prendre les choses plus tranquillement maintenant, puisque nous ne nous évertuons guère dorénavant que pour alimenter le fisc". Vous ne sauriez manquer d'obtenir un tel résultat si vous faites disparaître le mobile d'action.

L'hon. M. Drew: J'en conclus que l'honorable député imposerait les bénéfices à cent pour cent?

M. Gillis: Fin de la citation. Le chef de l'opposition (M. Drew) me demande si j'imposerais les bénéfices à cent pour cent. Mais nous ne parlons pas pour l'instant de l'impôt sur les excédents de bénéfice. Nous parlons de l'opportunité de donner au ministre de la Production de défense les pouvoirs qui lui permettraient, en cas d'urgence, de faire échec à ceux qui placent leur intérêt personnel au-dessus de l'intérêt national. Pour bien montrer la nécessité d'un projet de loi comme celui-là, j'ai cité une personne qui avait eu une longue expérience, tant des affaires que de la vie parlementaire et selon qui, sans bénéfices, l'homme d'affaires se dispenserait même de lever le petit doigt, quel que fût par ailleurs l'intérêt national.

Personne n'a jamais parlé d'imposer les bénéfices à cent pour cent, je pense. Nous avons dit, il est vrai, qu'on ne devrait pas pouvoir profiter pécuniairement de la guerre. Nous avons donné à entendre qu'en cas de guerre on ne devrait pouvoir espérer que des bénéfices normaux et qu'il y aurait lieu d'imposer à cent pour cent tout bénéfice en excédent de ce qui serait alors considéré comme un bénéfice normal. Bref, nous ne croyons pas au prix du sang. Que mes honorables amis qui parlent de ce contrat songent à ce qui se passe en temps de guerre. Des milliers de patriotes placent les intérêts de la nation

[M. Gillis.]

au-dessus même de leur propre vie. Ils abandonnent leur entreprise, leur ferme et leur emploi pour s'engager envers le pays par l'intermédiaire du ministère de la Défense nationale à débarquer sur des rives étrangères et à sacrifier leur vie. Qu'arrive-t-il de leur engagement à leur retour? Peuvent-ils établir leur propre entreprise? Sont-ils assurés de leur emploi? Non; ils ne songent pas à eux-mêmes. Ils ne songent pas à des contrats, ils songent à la sécurité du pays et sont prêts à lui sacrifier leur vie. Je crois que tout citoyen responsable de notre pays adopterait une telle attitude, plutôt que celle que définit la citation que je viens de lire.

Je ne m'y opposerais pas si cela venait du magnat industriel dont la seule préoccupation est de faire de l'argent et de manipuler le marché des valeurs, pour qui l'argent est un dieu. Cependant, lorsque cela vient de gens qui ont joué dans la vie publique le rôle actif qu'a joué la personne dont il s'agit en particulier, on est porté à réfléchir et cela doit nous rendre très prudents à l'égard de ceux auxquels sont confiés les rênes du pouvoir quant à leurs motifs de vouloir diriger l'économie du pays.

Quand il s'agit de liberté et de dictature, la liberté économique est la plus grande que nous puissions avoir, et c'est vers cela que tendent tous les efforts de notre groupe. C'est la lutte pour l'établissement de la liberté économique qui m'a placé dans le groupe dont je fais aujourd'hui partie. Très tôt dans la vie, j'ai compris que celui qui tenait mon emploi en main me tenait également en main. La liberté économique n'existe pas au sein des grandes entreprises qui s'étendent actuellement d'un littoral à l'autre du Canada. Une société pourra compter 20 ou 30 filiales, et elle règne sur tout ce qu'elle étire. Que fait-elle quand une de ses filiales, en tel ou tel endroit, ne réalise pas les bénéfices qu'elle en attendait? Consulte-t-elle le public? Demande-t-elle à l'État ce qu'elle devrait faire? Non, elle ordonne la fermeture de l'usine, de la mine ou de la fabrique, selon le cas. Elle ne tient pas compte des millions que la population en général a d'investis dans la ville qui s'est développée en raison de la présence de cette filiale. L'établissement ne rapporte pas? Mettons-le au rancart! Si ce n'est là de la dictature, dans le domaine économique, je me demande ce que c'est. De quelle liberté jouissent les millions de salariés à l'emploi de ces industries? Les pouvoirs que le ministre demande par le bill à l'étude sont ceux que les ennemis du bill accordent aux directeurs de toutes les grandes sociétés commerciales que compte le pays.

M. Harkness: Allons donc!